

Avis voté à la séance plénière du 23 octobre 2019

Les métropoles : apports et limites pour les territoires

Déclaration du groupe de la CGT-FO

D'abord merci à Dominique et Yann ainsi qu'à la présidente de la section, Éveline, pour ce travail riche et bien documenté. Le sujet est particulièrement compliqué, car il aborde une multitude d'enjeux au cœur de la problématique territoriale et la manière dont nous organisons notre occupation de l'espace. Une organisation qui s'inscrit aussi dans le mouvement de globalisation de l'économie et d'intensification des échanges.

La métropolisation de certaines villes qui se transforment en réels « *espaces de flux* » aussi bien humains qu'économiques et financiers, refaçonne nos territoires et renforce l'expansion urbaine. Dès les années 70 la notion de Métropole a été érigée en principe d'aménagement du territoire.

Cependant, c'est particulièrement à travers la réforme des collectivités territoriales de 2010 que les établissements publics de coopération intercommunale, peuvent se regrouper dans un nouveau syndicat mixte, le Pôle métropolitain. Les lois MAPTAM et NOTRe affirment la création des Métropoles, clarifient les compétences des collectivités territoriales et organisent les transferts des ressources humaines et financières y compris celles relevant de l'État dans certains cas.

Pour le groupe FO, ces différentes réformes territoriales étaient inscrites dans un souci de faire des économies budgétaires et de réduire à tort la présence des services publics sur les territoires au détriment des besoins des populations et de la situation des personnels.

Le renforcement du rôle des régions et des métropoles au dépend des départements et des communes va accroître encore plus l'éloignement des services de l'État de la vie des citoyens.

En ce sens les métropoles deviennent l'échelon supplémentaire qui va mettre en compétition nos territoires dans l'objectif de répondre aux besoins de la mondialisation économique.

Pour le groupe FO, les métropoles ne doivent pas se développer en aspirant, en vidant et en appauvrissant le reste du territoire car nous risquons d'avoir d'un côté une France utile des grandes villes métropoles et de l'autre une France délaissée des petites et moyennes villes et des territoires ruraux. Il est donc important que ces différents espaces coopèrent comme le propose la préconisation n°2.

La fracture territoriale est déjà une réalité et si rien n'est fait elle ira en se renforçant dans les années qui viennent avec tous les risques que cela peut représenter sur notre cohésion sociale et sur notre pacte républicain d'égalité entre les citoyens quel que soit l'endroit où ils se trouvent.

De plus, les fractures et inégalités sociales se renforcent aussi à l'intérieur des grandes villes métropoles où les centres s'embourgeoisent et se vident de leurs classes populaires qui n'ont d'autre choix que de s'installer en périphérie dans des quartiers où la misère et la pauvreté ne font que s'accroître.

Plusieurs préconisations qui font partie des revendications de FO, vont dans le sens de la lutte contre cette fracture : préconisation n°7 sur l'amélioration de l'accès aux services publics, n°5 sur l'amplification des politiques d'aménagement du territoire au bénéfice de ceux qui sont le plus en difficulté , n° 9 en favorisant la mixité fonctionnelle, générationnelle, économique et sociale, n°4 sur le haut débit, etc.

Ainsi le groupe FO a voté pour cet avis.